

Séance à huis clos

En raison de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, la séance se déroule obligatoirement à huis clos.

Offre de prêt du crédit Mutuel

Délibération 2020-04-16-01

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer la rénovation du restaurant scolaire de Le Cours **dont le coût total hors taxes s'élève à 352 000 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros	270 000 €
Objet	Rénovation du Restaurant Scolaire de Le Cours
Durée	120 mois
Taux fixe (% l'an)	0.96%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	échéances constantes
Montant des échéances	7087.27 €
Commission d'engagement	270 €
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant habilité) à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée